

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE D'ANDERLECHT**



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Eric Tomas, *Bourgmestre-Président* ;  
Gaëtan Van Goidsenhoven, Fabrice Cumps, Monique Cassart, Mustapha Akouz, Françoise Carlier, Elke Roex, Jean-Jacques Boelpaep, Fatiha El Ikdimi, Sofia Bennani, Christophe Dielis, *Échevin(e)s* ; Walter Vandenbossche, Fabienne Miroir, Leopold Lapage, Philippe Debry, Guy Wilmart, Abdurrahman Kaya, Abdallah Boustani, René Pypens, Oscar Dubru, Kamal Adine, Hediye Yigit, Patricia Empain, Redouane Ahrouch, El-Houssien Ghallada, Waut Es, Pierre Migisha, Achille Vandyck, Nadine Van Lysebetten, Lotfi Mostefa, Latifa Ahmiri, Anne Mertens, Louis Bogemans, Jérémie Drouart, Didier Bertrand, Mustafa Ulusoy, Alain Kestemont, Susanne Muller-Hubsch, Hilde Duroi, Hugo De Deken, Anne Vanden Bosch, Patricia Michiels, *Conseillers communaux* ; Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Fadila Laanan, Isabelle Emmery, Danielle Depre, Nketo Bomele, François Rygaert, *Conseillers communaux*.

**Séance du 30.11.17**

---

**#Objet : CC. Potentialités programmatiques du Stade d'Anderlecht. - Étude de faisabilité. - Cahier spécial des charges DUM/Stade – Étude de faisabilité – 2015. - Rapport final. - Approbation.#**

---

Séance publique

**300 CADRE DE VIE**

**311 Dév.de la ville – Dév. Urbain et mobilité**

LE COLLEGE AU CONSEIL.

Mesdames, Messieurs,

Vu la décision du Conseil communal du 29 octobre 2015 approuvant la mission d'analyse des potentialités programmatiques du Stade d'Anderlecht à savoir la reconversion du « stade et ses abords » (dont le parking), du « site hôpital » et du « site Dupuis », par procédure négociée, le cahier des charges DUM/Stade – Étude de faisabilité – 2015 et l'avis ;

Vu la délibération du Collège des bourgmestre et Échevins du 22 décembre 2015 décidant de désigner le groupement de bureaux d'études « NFA Architects-CityTools (Arcadis) », représenté par Nicolàs Firket du bureau NFA Architects et Antoine Crahay du bureau Citytools, pour effectuer cette mission, vu l'expérience de ces bureaux d'études, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, la programmation et la faisabilité économique des projets ;

Vu la présence des instances régionales (cabinet, ADT et BBP) au sein du comité d'accompagnement et leur proposition d'interroger plus en avant les acteurs du monde sportif lors de brainstormings afin d'envisager une reconversion potentielle du stade en activité sportive de portée régionale ;

Considérant que ces brainstormings et autres consultations par notre bureau d'études auprès des acteurs sportifs se sont tenus de juin à novembre 2016 ; que ces entrevues ont permis à notre bureau d'études d'intégrer les indications programmatiques et techniques sous forme de scénarios d'objets « Sports Loisirs Métropolitains » plus précis ;

Conformément aux dispositions du Cahier des charges, le bureau d'étude a finalisé l'étude qui a été supervisée et approuvée par le Comité d'accompagnement ;

Considérant que le projet final élaboré par le bureau d'études se compose de deux parties :

- « Rapport final », document de référence qui sera indispensable lors de la définition du programme de reconversion du « stade et ses abords » (dont le parking), du « site hôpital » et du « site Dupuis » ;
- « Diagnostic Parc Astrid », annexe en néerlandais réalisée par le Bureau Bruxellois de la Planification – BBP - dans la cadre de l'étude ;

Nous vous proposons Mesdames, Messieurs, :

d'approuver le rapport final de l'étude relative aux « Potentialités programmatiques du Stade d'Anderlecht et ses abords » et qui se compose de deux parties :

- « Rapport final », document de référence qui sera indispensable lors de la définition du programme de reconversion du « stade et ses abords » (dont le parking), du « site hôpital » et du « site Dupuis » ;
- « Diagnostic Parc Astrid », annexe en néerlandais réalisée par le Bureau Bruxellois de la Planification – BBP - dans la cadre de l'étude.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

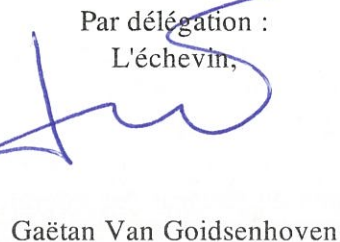
Le Secrétaire communal,  
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Eric Tomas

POUR EXTRAIT CONFORME  
Anderlecht, le 04 décembre 2017

Le Secrétaire communal,  
  
Marcel Vermeulen



Par délégation :  
L'échevin,  
  
Gaëtan Van Goidsenhoven